

Comment renseigner mes parcelles sous Télépac ?

ETAPE 1 : VERIFIER QUE LA COUCHE « vos parcelles » EST ACTIVE.

Pour cela, cliquer sur « ► Couches »

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 Déclaration en cours

REGISTRE PARCELLAIRE

► Couches
► Ilots
► Parcelles
► Surfaces non agricoles
► Zones de densité homogène
► Alertes graphiques

Photo Carte Couleur Noir & blanc Calque Contour

▼ Outils ilots
Copier lot 2019
Coller
Tracer nouvel lot
Modifier contour
Modifier caractéristiques
Exclure une surface
Supprimer lot
Déplacer lot
Découper lot
Fusionner lot
Transférer à un autre agriculteur
Résorber un trou

► Outils parcelles
► Outils SMA

▼ Couches

Tout décocher

- Vos parcelles
- Vos surfaces non agricoles
- Vos zones de densité homogène
- Vos SNA supprimées
- Vos ZDH supprimées
- Ilots 2019
- Communes
- Départements
- Natura 2000
- Prairies sensibles
- Cours d'eau BCAE1
- Haies, mares et bosquets BCAE7
- Couverts 2019
- Remembrement

La couche « Vos parcelles » doit être cochée.

Si ce n'est pas le cas, cliquer sur la ligne « vos parcelles » et la couche s'active.

▼ Couches

Tout décocher

- Vos parcelles
- Vos surfaces non agricoles
- Vos zones de densité homogène
- Vos SNA supprimées
- Vos ZDH supprimées
- Ilots 2019
- Communes
- Départements
- Natura 2000
- Prairies sensibles
- Cours d'eau BCAE1
- Haies, mares et bosquets BCAE7
- Couverts 2019
- Remembrement

ETAPE 2 : SELECTIONNER UNE PARCELLE.

Ouvrir le boite de dialogue de la couche parcelles en cliquant dessus.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demandes aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 [Déclaration en cours](#)

REGISTRE PARCELLAIRE

- Couches
- Ilots
- Parcelles
- Surfaces non agricoles
- Zones de densité homogène
- Alertes graphiques

Photo Carte Couleur Noir & blanc Calque Contour

Parcelles

N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	2	12,68	
1	3	0,12	
1	4	13,25	
1	5	0,41	
1	49	8,52	
2	38	5,18	
3	1	0,50	
3	3	7,88	
3	4	1,94	
3	5	9,84	
3	36	1,11	
4	28	4,51	
4	29	0,21	
5	24	0,15	
5	51	1,70	
6	1	1,99	
7	22	0,13	
7	23	2,30	
8	1	5,65	

Si vous voulez renseigner la parcelle n°2 de votre îlot n°1, cliquer sur la ligne 1-2 pour que votre parcelle soit sélectionnée.

Parcelles

N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	2	12,68	
1	3	0,12	
1	4	13,25	

La ligne apparaît alors surlignée en grisé et la parcelle sélectionnée se centre dans la fenêtre RPG et apparaît en brun :

REGISTRE PARCELLAIRE

- Couches
- Ilots
- Parcelles
- Surfaces non agricoles
- Zones de densité homogène
- Alertes graphiques

Photo Carte Couleur Noir & blanc Calque Contour

N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	2	12,68	
1	3	0,12	
1	4	13,25	

Dans un second temps, cliquer sur la flèche verte qui apparaît en bout de ligne de la parcelle :



N° ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	2	12,68	
1	3	0,12	
1	4	13,25	
1	5	0,41	
1	49	8,52	
2	38	5,18	
3	1	0,50	
3	3	7,88	
3	4	1,94	
3	5	9,84	
3	36	1,11	
4	28	4,51	
4	29	0,21	
5	24	0,15	
5	51	1,70	
6	1	1,99	
7	22	0,13	
7	23	2,30	
8	1	5,65	

► Surfaces non agricoles
► Zones de densité homogène
► Alertes graphiques

La boîte de dialogue de la parcelle s'ouvre :

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE - MODIFICATION

N° ilot : 1 N° parcelle : 2
Surface graphique de la parcelle (ha) : 12,68

Culture principale
Catégorie de la parcelle en 2019 : **Terre arable (CZH - Colza d'hiver) 1**
Nom de la culture : --sélectionnez dans la liste--
Indiquez si la culture est destinée à la production de semences certifiées ou de plants en cochant la case ci-après :
Si vous demandez l'ICHN, indiquez si vous commercialisez la culture ou, s'il s'agit d'une culture en céréales, si elle est autoconsommée : --sélectionnez dans la liste--

Culture dérobée pour les SIE
Si vous pratiquez sur la parcelle une culture dérobée éligible SIE et si vous demandez qu'elle soit prise en compte, déclarez ci-après les cultures concernées :
1^{ère} culture : --sélectionnez dans la liste-- 2^{ème} culture : --sélectionnez dans la liste--

Agriculture Biologique
Indiquez si la parcelle est conduite en agriculture biologique en cochant la case ci-après :

MAEC (système herbe et PRV)
Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :

Agroforesterie
Si votre parcelle est conduite en agroforesterie, indiquez-le en cochant la case ci-après :

► Enregistrer ► Retour

ETAPE 3 : RENSEIGNER VOTRE PARCELLE.

Vous avez un rappel de la culture qui était déclarée la campagne précédente « 1 ».

Pour renseigner la culture de la campagne 2020, cliquer sur la flèche « 2 » et taper directement le nom de la culture « 3 ».

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE - MODIFICATION

N° ilot : 1 N° parcelle : 2

Surface graphique de la parcelle (ha) : 12,68

Culture principale

Catégorie de la parcelle en 2019 : Terre arable (CZH - Colza d'hiver)

Nom de la culture : --sélectionnez dans la liste--

Indiquez si la culture est autoconsommée :

Culture dérobée

Si vous pratiquez si vous déclarez ci-après le 1^{ère} culture :

Agriculture Biologique

Indiquez si la parcelle est en agriculture biologique :

MAEC (système d'élevage)

Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :

Agroforesterie

Si votre parcelle est conduite en agroforesterie, indiquez-le en cochant la case ci-après :

Enregistrer Retour

Vous pouvez indiquer le **code culture** si vous le connaissez ou le **nom de la culture** et Telepac vous propose les codes correspondants :

Culture principale

Catégorie de la parcelle en 2019 : Terre arable (CZH - Colza d'hiver)

Nom de la culture : --sélectionnez dans la liste--

Indiquez si la culture est autoconsommée :

Culture dérobée

Si vous pratiquez si vous déclarez ci-après le 1^{ère} culture :

Agriculture Biologique

Indiquez si la parcelle est en agriculture biologique :

MAEC (système d'élevage)

Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :

Culture principale

Catégorie de la parcelle en 2019 : Terre arable (CZH - Colza d'hiver)

Nom de la culture : --sélectionnez dans la liste--

Indiquez si la culture est autoconsommée :

Culture dérobée

Si vous pratiquez si vous déclarez ci-après le 1^{ère} culture :

Agriculture Biologique

Indiquez si la parcelle est en agriculture biologique :

MAEC (système d'élevage)

Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :

Faites glisser la souris jusqu'au bon code et sélectionnez le code en cliquant dessus (clic gauche)

Indiquez, si besoin, les autres caractéristiques de votre parcelle comme, par exemple, le caractère « autoconsommé » d'une culture pour un demandeur de l'ICHN ou le caractère « Agriculture Biologique » :

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE - MODIFICATION

N° ilot : 1 N° parcelle : 2
 Surface graphique de la parcelle (ha) : 12,68

Culture principale
 Catégorie de la parcelle en 2019 : Terre arable (CZH - Colza d'hiver)
 Nom de la culture : MIS - Maïs
 Indiquez si la culture est destinée à la production de semences certifiées ou de plants en cochant la case ci-après :
 Si vous demandez l'ICHN, indiquez si vous commercialisez la culture ou s'il s'agit d'une culture en céréales, si elle est autoconsommée : --sélectionnez dans la liste--

Culture dérobée pour les SIE
 Si vous pratiquez sur la parcelle une culture dérobée éligible SIE et si vous demandez qu'elle soit prise en compte, déclarez ci-après les cultures concernées :
 1^{ère} culture : --sélectionnez dans la liste-- 2^{ème} culture : --sélectionnez dans la liste--

Agriculture Biologique
 Indiquez si la parcelle est conduite en agriculture biologique en cochant la case ci-après :

MAEC (système herbe et PRV)
 Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :

Agroforesterie
 Si votre parcelle est conduite en agroforesterie, indiquez-le en cochant la case ci-après :

Enregistrer Retour

Pour les demandeurs ICHN, si la culture est autoconsommée, indiquez-le ici.

Pour les parcelles conduites en agriculture biologique, cocher la case.

N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications.

Votre parcelle est renseignée, le code culture apparaît sur la ligne « Parcelles » et sur le RPG :

REGISTRE PARCELLAIRE

Couches Ilots Parcelles

N° ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	2	12,68	MIS
1	3	0,12	
1	4	13,25	
1	5	0,41	
1	49	8,52	
2	38	5,18	
3	1	0,50	
3	3	7,88	
3	4	1,94	
3	5	9,84	
3	36	1,11	
4	28	4,51	
4	29	0,21	
5	24	0,15	
5	51	1,70	
6	1	1,99	
7	22	0,13	
7	23	2,30	
8	1	5,65	

Surfaces non agricoles Zones de densité homogène Alertes graphiques